

## COMMUNE DE LONGEVES

### Convocation du 11/07/2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le lundi 15 juillet 2024 à 20 h00.

### Ordre du jour :

- Révision des tarifs de cantine et garderie
- Devis pour l'entretien des toitures
- Questions diverses

Le Maire,

## SEANCE DU 15 JUILLET 2024

Affiché le 17/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique LECORGNE.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme DUBOSQ Cindy, Mme FERRON Sylvie, M. FERRET Bruno, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, Mme ORDRONNEAU Oihana.

Absent : M. SARRAZIN Florian.

Excusés : Mme GONIN Caroline, M. REDON Lionel, Mme RIBAGER Marie-Aude.

Mme RIBAGER Marie-Aude donne procuration à Mme DUBOSQ Cindy.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme DUBOSQ Cindy.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n°1.- CM15072024A**

#### **REVISION DES TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE**

Monsieur le Maire présente l'évolution des tarifs de la cantine et de la garderie. Il est demandé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de ces services de façon à préparer les documents de la rentrée scolaire 2024-2025

Pour rappel le tarif actuel 2023-2024 :

<u>Cantine tarif scolaire 2023-2024</u>	Enfant :	3,80€	Adulte :	6,00€
<u>Garderie tarif scolaire 2023-2024</u>	La demi-heure :	1,30€	Les 20 minutes :	0,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

#### **DECIDE :**

- **D'approuver** les tarifs suivant pour la rentrée 2024-2025 :

<u>Cantine tarif scolaire 2024-2025</u>	Enfant :	<b>4,00€</b>	Adulte :	<b>6,00€</b>
<u>Garderie tarif scolaire 2024-2025</u>	La demi-heure :	<b>1,30€</b>	Les 20 minutes :	<b>0,80€</b>

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Délibération n°2.- CM15072024B**  
**DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES TOITURES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT Philippe.

Monsieur BERTHELOT présente les différents devis établis par l'entreprise SARL FOURNIER Cyril de Usseau (17220) et précise les priorités de ceux-ci.

LIEU	Référence devis	Montant HT	Montant TTC	Retour FCTVA (dans 2 ans)
Hall d'entrée de la mairie	n°1686	3 599,00	4 318,80	708,46
Local à côté du Longèves	n°1682	3 135,87	3 763,05	617,29
Garage salle des fêtes	n°1689	1 944,78	2 333,74	382,83
Salle des fêtes – bibliothèque	n°1688	5 936,20	7 123,44	1 168,53
Salle des mariages	n°1685	3 807,41	4 568,89	749,48
Locaux administratifs	n°1687	2 563,20	3 075,84	504,56
Façade d'entrée mairie en moellon	n°1690	4 315,32	5 178,38	849,46
<b>MONTANT GLOBAL</b>		<b>25 301,78</b>	<b>30 362,15</b>	<b>4 980,60</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

**DECIDE :**

- **d'approuver** les devis suivants de l'entreprise SARL FOURNIER Cyril pour une première tranche :

LIEU	Référence devis	Montant HT	Montant TTC	Retour FCTVA (dans 2 ans)
Local à côté du Longèves	n°1682	3 135,87	3 763,05	617,29
Garage salle des fêtes	n°1689	1 944,78	2 333,74	382,83
Salle des fêtes – bibliothèque	n°1688	5 936,20	7 123,44	1 168,53
<b>MONTANT GLOBAL</b>		<b>11 016,85</b>	<b>13 220,23</b>	<b>2 168,65</b>

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **d'inscrire** ces travaux au budget 2024

**QUESTIONS DIVERSES**

- Prochain Longèves Infos
- Établissement du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Horaires d'été de la Mairie
- Rebouchage des nids de poules fait par Bruno, Stéphane et Régis
- Retour sur les consommations énergétiques, solutions à mettre en place
- Courrier de mise en demeure d'un habitant sur les nuisances du City Stade

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 21h10.